

Le SRAS en Suisse

Deux courriers des lecteurs concernant: Raeber PA. Editorial. Pneumonie atypique (SRAS) – un virus qui tire plus vite que son ombre. Forum Med Suisse 2003;19:439.

Correspondance:
Dr Virgile Woringer
Av. Maria-Belgia 3
CH-1006 Lausanne

Je ne partage pas la sérénité du Dr Raeber quant à l'adéquation des mesures prises par l'OFSP. Non que vous ayez sous-réagi, mais en raison de leur caractère discriminatoire.

Le point 1 de votre texte montre clairement que la mesure aurait aussi dû toucher les visiteurs des foires provenant des zones infectées. Le point 2 confirme cette perception. Dont acte. La traçabilité est certes un argument épidémiologique, mais doit être mise en balance avec l'incidence des contacts entretenus. Vaut-il mieux 10 visiteurs contaminés qui ont un contact prolongé avec 10 personnes qu'un employé contaminé qui a eu 100 contacts durant

le même laps de temps? Je vous fais poliment et mathématiquement remarquer que dans les foires le rapport visiteurs/employés est en général de 100, voire plus.

A cette aune, la mesure tendant à exclure les seuls employés potentiellement contaminés provenant des zones à risque et *pas* les visiteurs provenant de ces mêmes zones est une demi-mesure assez lâche, sacrifiant aux intérêts commerciaux, et que cette absence de logique a fortement choqué à juste titre le peuple suisse, et vos confrères. Votre texte noie malheureusement cette vérité.

Virgile Woringer

Erlauben Sie mir eine Kritik zum Editorial vom 7.5.03 über SARS, in dem die Regelmassnahmen an der Uhren- und Schmuckmesse erklärt wurden.

Ohne Epidemiologe oder Infektiologe zu sein, muss ich die Massnahmen von damals als völlig unsinnig betrachten. Selbst ohne jedes ärztliche Wissen und nur mit vernünftigem Menschenverstand beurteilt, fehlt dieser Massnahme jede Logik.

Es ist völlig richtig, was Sie schreiben, dass das «Tracing» entscheidend ist. Aber warum dürfen Aussteller aus den Risikogegenden erst aus dem Flugzeug aussteigen und sich im Hotel einrichten (später auch im Hotel als Ersatz für die verlorene Messe ihre Produkte verkaufen!!), nur dürfen sie nicht hinter dem Ladentisch stehen an der Messe? Warum dürfen Leute, die aus der selben Gegend kommen als Kunden problemlos an die Messe und sich mitten unter den Schweizern und Kunden aus anderen Ländern auf der anderen Seite des Ladentisches aufhalten und dort herumhusten? Diese Virenlieferanten sind doch so noch viel schwieriger zu «tracen» und der Kontakt ist nicht weniger intensiv, sie haben noch nicht einmal den Ladentisch als Abstandhalter zwischen sich.

Was Sinn gemacht hätte und sicher auch verstanden worden wäre, ist *dass* alle Insassen des Flugzeuges aus dieser Gegend entweder *sofort* oder *direkt* wieder zurückfliegen müssen oder sich erst nach einer Quarantänezeit, die der Inkubation entspricht, ins Land begeben dürfen. Oder alternativ, dass man entscheidet, das Risiko ist so gering, dass man es wagen kann, *alle* unkontrolliert einreisen zu lassen. Wie wird begründet, dass Händler infektiöser sind als Kunden und Passagiere auf Durchreise?

Ich denke, es ist nur *dies*, was alle Leute kopfschüttelnd und verwirrt gemacht hat, und nicht die Tatsache, dass überhaupt epidemiologische Schutzmassnahmen ergriffen werden. Sie gehen in Ihrem Artikel hierauf gar nicht ein, sondern erklären nur, warum *überhaupt* Schutzmassnahmen notwendig werden könnten. Den Teil, den Sie erklären, haben wir alle schon begriffen und den Teil, den wir nicht begreifen, erklären Sie nicht: Das ist es, was mich an Ihrem Editorial gestört hat.

Urs Thommen

Korrespondenz:
Dr. med. Urs Thommen
HNO, Hals- und Gesichtschirurgie
Lehenmattstrasse 136
CH-4052 Basel

ursthommen@hin.ch

Réplique

Il me semble que le juste débat doit porter sur l'adéquation des mesures au niveau de sécurité qu'on entend assurer. Le niveau que l'OFSP n'a pas visé est celui de garantir un risque zéro. Un tel niveau impliquerait une stratégie de bouclage de toutes nos frontières par des mesures de contrôles, des interdictions, des quarantaines, des refoulements, etc., dont la difficulté logistique et la disproportion ne sont pas à démontrer.

Notre objectif est et demeure en revanche de prévenir l'éclosion d'un foyer épidémique «à la Toronto» en assurant: 1) la détection précoce des cas par la sensibilisation de la population exposée et du personnel de santé, 2) l'isolement immédiat par l'instruction des malades et du personnel de santé et 3) le suivi des contacts par l'information et leur traçage précis.

La décision concernant Baselworld reposait sur trois thèses: seules les personnes malades transmettent le virus; la transmission exige un contact relativement étroit comme les entretiens autour des montres et bijoux; l'extension incontrôlée peut être jugulée si on peut identifier les contacts étroits d'un malade. Traçage ou retraçage des contacts signifie qu'on est en mesure de dire auprès de quelle personne un malade s'est infecté et donc aussi quelles autres personnes ont pu l'être. Le patient peut aussi désigner les personnes qu'il a lui-même pu infecter. Le traçage va donc dans deux directions:

rétrospectivement vers la source d'infection et prospectivement vers de nouvelles personnes potentiellement infectées. On comprend bien que le traçage est plus simple à assurer si une personne a eu peu de contacts à risque de SRAS. Si une personne infectée entre en contact avec une multitude de personnes, il est pratiquement exclu de retracer ces personnes et en plus d'identifier leurs contacts ultérieurs. Au-delà d'une certaine limite, le traçage est mis en échec. Dans le cas d'espèce, cela signifie qu'il est impossible à un exposant/vendeur du salon d'identifier tous les visiteurs avec lesquels il a entretenu des contacts étroits. Il est en revanche possible au visiteur de désigner notamment les stands auprès desquels il a entretenu des contacts étroits dans le cadre de son activité commerciale. Ainsi, la possibilité d'identifier les contacts est donnée si un visiteur du salon venait à présenter un SRAS.

Discrimination, demi-mesure, absence de logique, lâcheté, sacrifice aux intérêts commerciaux, confrères choqués ... C'est l'occasion ici de remercier ceux qui ont plutôt salué la détermination de l'OFSP à faire valoir la protection de la population. Je concède qu'une mesure disproportionnée, mais facile à comprendre (comme l'interdiction pure et simple du salon), est plus facile à communiquer qu'une mesure différenciée et relativement complexe (comme une interdiction partielle).

P.-A. Raeber

Correspondance:

Dr P.-A. Raeber
Division épidémiologie
et maladies infectieuses
OFSP
Case postale
CH-3003 Berne